

ADHÉSION

Nouvelle adhésion (toutes les pièces sont obligatoires) :

- Le formulaire d'inscription ci-contre rempli et signé
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- 1 photo d'identité (nom inscrit au dos)
- Un justificatif de domicile (EDF, eau, loyer...)
- Un certificat médical de moins d'un an spécifiant votre aptitude à la pratique du **tir sportif**

Renouvellement :

- Un certificat médical de moins d'un an spécifiant votre aptitude à la pratique du **tir sportif**, à télécharger sur votre compte EDEN

Attention PORTAIL EDEN

N'oubliez pas de déposer votre certificat médical dans votre espace EDEN pour obtenir votre licence.

<https://eden.fftir.org>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de Naissance : / /

Lieu de Naissance :

Département de naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Courriel :@.....

Date : Signature ⁽¹⁾

(1) La signature de la demande d'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur du Club « Le Mousquet » consultables sur demande.

Le Mousquet Club de tir sportif

Qui sommes-nous ?

Le club de tir du Mousquet a été fondé en 1977.

Il accueille toutes les personnes désirant pratiquer le tir sportif. L'âge minimum requis est de 7 ans.

Le club accueille également, tous les mardis soir, une école de tir ouverte à tous les débutants et débutantes, mineur ou non.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives aux installations ainsi qu'aux formalités d'inscription.

Nos installations :

- Tir 10m (14 postes 1 poste cible électronique) : carabine et pistolet air comprimé.
- *En travaux Tir 25m (8 postes (5 avec cibles pivotantes) gongs : armes longues et armes de poing (réouverture prévue décembre 2023).*



BUREAU

Président : Patrick JAUBERT
Vice-président : Jean-Laurent VICARIO
Secrétaire : Alain SAUGET
Trésorière : Isabelle BERLAND

LOCALISATION

Gymnase des Blanchards
13 Rue de l'Artisanat
02400 CHATEAU-THIERRY
Loc : 49° 3' 38.1708" N, 3° 23' 5.01" E

CONTACT

Président : 06 35 02 56 73
Courriel : tirlmousquet@gmail.com
Site web : <http://www.tirlmousquet.fr>

POUR UN ADHÉRENT MINEUR

La personne ayant autorité doit valider l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) :

Agissant en tant que :

Autorise le Mineur :

À pratiquer le tir sportif au sein du Club « Le Mousquet » et, éventuellement, à participer aux compétitions organisées entre les Écoles de Tir.

Date : **Signature :**

COTISATIONS ⁽¹⁾⁽²⁾ SAISON 2023/2024

- **Nouvel adhérent > 18 ans** **218€**
- **Nouvel adhérent < 18 ans** **175€**
- **Renouvellement adhésion > 18 ans** **130€**
- **Renouvellement adhésion < 18 ans** **110€**
- **Deuxième club** **75€**
- **Réduction famille ⁽³⁾** **-25€**
- **Réduction si inscription > 1er avril** **-40€**
- **Licencié autre club** **20€**
- **Initiation (air comprimé uniquement) 45€**

(1) *Cotisation Club + Licence Fédérale + Assurance Fédérale Individuelle Accident / Prêt d'armes à Air, École de Tir*

(2) *Remise de 35€ sur présentation de la licence du club de plongé « subaqua club SP »*

(3) *Réduction unique à partir de 3 inscriptions par famille*

Paiements : chèques, espèces ou chèques ANCV vacances et/ou sport

HORAIRE D'OUVERTURE

Séances

Mercredi - de 18h00 à 20h00

Vendredi - de 18h00 à 20h00

Samedi - de 9h30 à 12h00

Dimanche - de 9h30 à 12h00

ÉCOLE de TIR (hors congés scolaires)

Mardi - de 18h00 à 19h15

IMPORTANT

L'adhérent doit s'assurer que la couverture de l'assurance fédérale obligatoire liée à la licence lui offre les garanties qu'il estime suffisantes.

L'accès au pas de tir 25 m ne sera autorisé à l'adhérent qu'après validation par le Président de son contrôle de connaissances et l'aval de son parrain de tir.

Pour les tireurs débutants, la demande d'avis favorable nécessaire à la complétude d'une demande de détention d'armes de catégorie B à titre sportif peut être soumise au Président dès lors que l'adhérent :

1. Justifie d'un entraînement d'au moins 6 mois au 10 m plomb
2. A satisfait au contrôle de connaissances (QCM)
3. A validé 3 séances de tir contrôlé, espacées d'au moins 60 jours

Le Manuel d'Initiation est téléchargeable sur le site de la Fédération Française de Tir.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de la FFTir : www.fftir.asso.fr ou sur celui de la ligue de Picardie : www.liguepicardiedetir.com